

**Projet Modèle de convention
relative à l'autorisation de régulation du sanglier autour des parcelles agricoles
en cours de récolte, durant des périodes pré-définies**

**dans le cadre de l'arrêté préfectoral 2017-DDT-SERAF-UC N° du mai 2017
fixant les modalités de régulation des populations de sangliers en Moselle**

**Accord préalable préalable établi entre l'exploitant agricole et le titulaire du lot de
chasse avant toute action entreprise dans le cadre de l'article 2 de l'arrêté sus-visé**

Nous soussignés :

M., exploitant agricole sur la (les)
commune(s) de

.....
.

et

M., titulaire du droit de chasse sur les
terrains exploités par M. sur la (les) commune(s)
susvisée(s),

convenons de la mise en œuvre d'ici le 15 décembre, sur les terrains sus-visés, des actions
de régulation du sanglier (et du renard) autour des parcelles agricoles en cours de récolte,
telles qu'autorisées par l'arrêté préfectoral 2017-DDT-SERAF-UC N° du mai 2017.

Fait à, le